



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

24/04/2026

Date d'affichage

24/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique.

Etaient présents :

Mme ARRIBE Isabelle, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Philippe, M. CHABROUT Guy, M. CHANGEAT Yves, M. DEQUIDT Alain, M. DUBOURTHOUMIEU Joël, M. DUPREY Pascal, Mme FITAS Isabelle, Mme GOUAILLARD Martine, M. LARRAS Henri, Mme LEMAGNEN Elianne, Mme LEURIDAN Corinne, M. ROCCA Enzo, Mme TISIOT Marie-Antoinette, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLACAMPA Martine, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme BRUMAUD Véronique donne pouvoir à Mme LEURIDAN Corinne, Mme LAMBLIN Mélie donne pouvoir à Mme VILLACAMPA Martine, M. MILANI Stéphane donne pouvoir à Mme LEMAGNEN Elianne, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BRUMAUD Véronique, Mme LAMBLIN Mélie, Mme MAURIN Marina, M. MILANI Stéphane

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VILLACAMPA Martine

Numéro interne de l'acte : DEL_2026_023

Objet : Participation communale obligatoire à l'OGEC l'ESTIBET

Madame la Maire expose que la Commune doit participer aux frais de fonctionnement de l'OGEC l'ESTIBET. Elle rappelle qu'en 2025 le Conseil municipal avait décidé d'allouer un montant annuel forfaitaire de 500 € par enfant nayais scolarisé dans l'établissement.

Il est proposé de maintenir cette participation à hauteur de 500 € par enfant pour l'année 2026, ce qui correspondrait à 29 000 € pour 58 élèves nayais inscrits (contre 32 000 € pour 64 élèves nayais en 2025).

CECI ETANT EXPOSE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 064-216404178-20260429-DEL_2026_023-DE



FIXE

la participation communale à 500 € par enfant naysais inscrit dans le cadre de la subvention à verser à l'OGEC l'ESTIBET, soit 29 000 € pour l'exercice 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

La Maire,

Monique TRIEP-CAPDEVILLE

Signé MTC